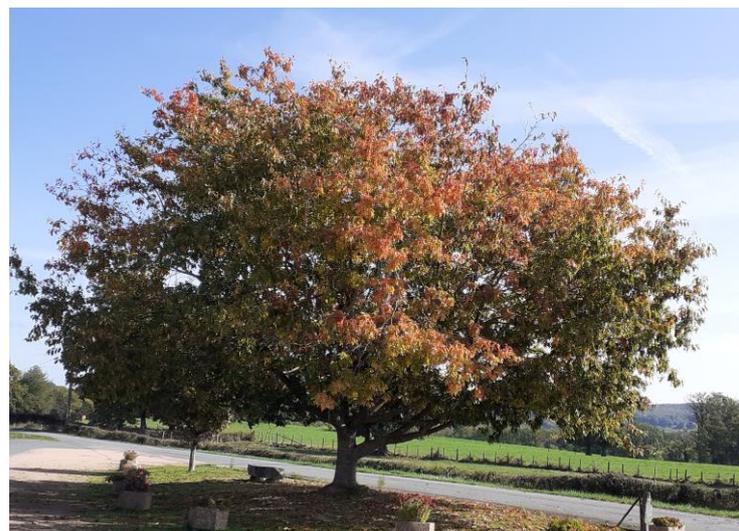
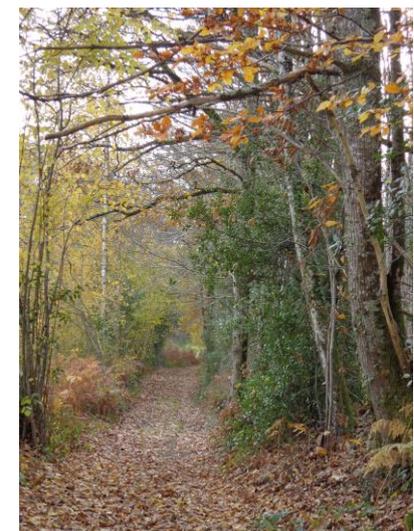




# FLEURAT

*Une commune où il fait bon vivre !*



## Votre mairie :

8, rue Jules Marouzeau 23320 FLEURAT

Téléphone : 05 55 51 00 28

Email : [fleurat.mairie@gmail.com](mailto:fleurat.mairie@gmail.com)

Site internet : fleurat.fr

M. RINGUET, maire : 06 13 02 87 59

D. MONTENON, 1<sup>ère</sup> adjointe : 06 61 74 95 80

J. BONNAVAL, 2<sup>ème</sup> adjointe : 06 07 03 42 45

F. JEANROT, 3<sup>ème</sup> adjoint : 06 86 00 26 91

### Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi : 14h30 à 17h30

Le vendredi : 9h à 12h

## Site de l'administration française :

Service-public.fr



## Sommaire :

Contacts	p 1
Le mot du maire	p 2
Réunions du conseil municipal	p 3 à 13
Travaux et initiatives	p 14 - 15
Population	p 16 à 20
Etat civil	p 21
Entreprises	p 22 - 23
Associations	p 24 à 26
Campagne creusoise	p 27 - 28



## Numéros d'urgence :

**SAMU : 15**

**Police Secours : 17**

**Pompiers : 18 ou 112**

**Urgences médicales**

**(nuit et week-end) : 05 55 41 82 02**

**Evolis :**

- dépannage eau : 05 55 89 86 03

(week-end : appeler le maire ou le 3<sup>ème</sup> adjoint)

- ordures ménagères : 05 55 89 86 00

[evolis23.fr](http://evolis23.fr)

# Le mot du maire



Mesdames, Messieurs,

En cette nouvelle année 2023, je vous souhaite au nom du conseil municipal une bonne et heureuse année, santé bonheur ainsi qu'à tous vos proches.

Notre petite commune rurale se porte plutôt bien comme en atteste le recensement de la population de cette année 2022, en légère progression avec 318 habitants (voir page n°16 pour une présentation de cette évolution).

De nouvelles constructions ont vu le jour, des permis de construire et des transactions sont en cours, nous permettant d'accueillir de nouvelles familles sur notre commune, appréciée pour son paysage ouvert, sa facilité d'accès (RN145 et D5) et le réseau très haut débit internet par la fibre.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui, heureusement tarde à se mettre en place, va nous limiter les emplacements constructibles et notre capacité d'accueil.

Comme vous avez pu le constater, un nouveau chantier de rénovation d'une grange en logement dans le secteur de l'église est engagé grâce à la participation de l'Etat et de la Région (210 634,40 € d'aide)

Notre atelier communal est opérationnel permettant confort et sécurité pour notre agent. D'autres projets sont en réflexion avec cependant des inquiétudes sur notre capacité d'investissement dues à l'évolution des coûts de constructions et à la pénurie d'aide ; l'entretien de la voirie communale (délégation à EVOLIS) est très préoccupante pour ces mêmes raisons.

- 2 Je ne peux passer sous silence la crise économique que nous subissons engendrée par la flambée du coût de l'énergie, de l'alimentation et des produits de première nécessité.

Je félicite l'initiative citoyenne engagée sur notre commune pour mettre en place des commandes groupées pour le fioul. Notre conseil a également pris des mesures d'économie d'énergie avec la réduction d'amplitude d'éclairage (puis l'arrêt durant la période estivale) et la diminution du chauffage des locaux communaux.

Un mot de nos associations, qui se portent plutôt bien avec la reprise des activités (manifestations, réunions, expositions, randonnées, voyages...) permettant de retrouver un lien social après deux ans marqués par les restrictions de mouvements.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre bulletin municipal et encore bonne et heureuse année 2023.

Michel RINGUET

# Réunions du conseil municipal



**30 mars 2022**

Date de convocation du conseil municipal :  
21 mars 2022

**Présents** : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT adjoints, MM. AFONSO, BARDET, GIVERNAUD, JOFFRE, PINAUD, Mme BARRAT

Monsieur GIVERNAUD a été désigné secrétaire de séance.

## Approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2021

Les comptes administratifs des budgets principal et CCAS sont approuvés par le conseil municipal et les comptes de gestion dressés par le receveur municipal concernant l'exercice 2021 sont acceptés sans observation.

### **budget principal 2021 :**

Section de fonctionnement : Dépenses 248 072,89 € Recettes 298 203,55 €	Section d'investissement : Dépenses 327 569,33 € Recettes 196 115,40 €
soit un excédent de 50 130,66 €	soit un déficit de 131 453,93 €

3

Le résultat de l'exercice est un déficit de 81 323,27 €.  
Excédent antérieur reporté : 609 697,01 €.

**Le résultat cumulé global est un excédent de 528 373,74 €.**

### **budget CCAS 2021 :**

Le résultat de l'exercice est un excédent de 333,53 € (ni dépenses, ni recettes)

## Taux d'imposition 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte les taux suivants :

- taxe foncière bâtie : 35 % (commune et département regroupés)
  - taxe foncière non bâtie : 75 %
- ce qui porte le produit fiscal attendu à 86 770 €.

## Vote des budgets primitifs 2022

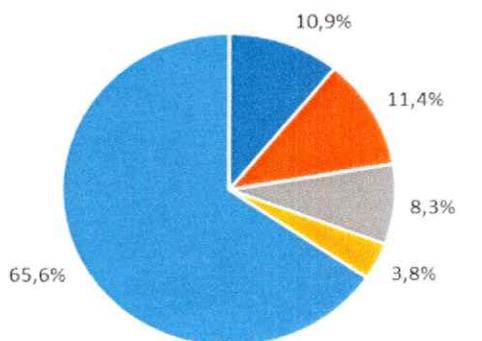
### - budget primitif principal 2022 :

Il est équilibré en dépenses et en recettes, d'un montant total de 1 808 651,82 € :

- 804 833,74 € en section de fonctionnement,
- 1 003 818,08 € en section d'investissement.

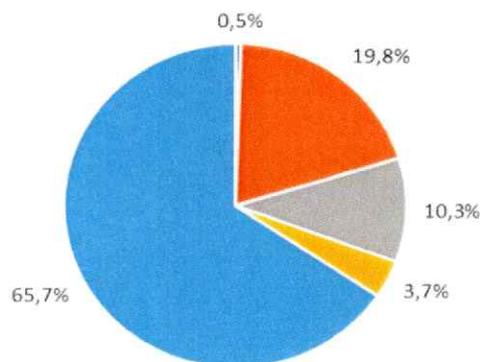
Les répartitions sont les suivantes :

#### Dépenses de fonctionnement



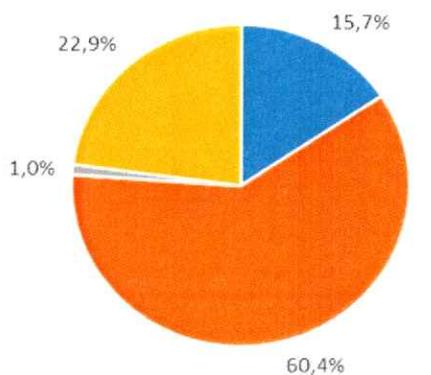
- charges à caractère général
- frais de personnel
- charges de gestion courante
- dépenses réelles de fonctionnement
- virement à l'investissement

#### Recettes de fonctionnement



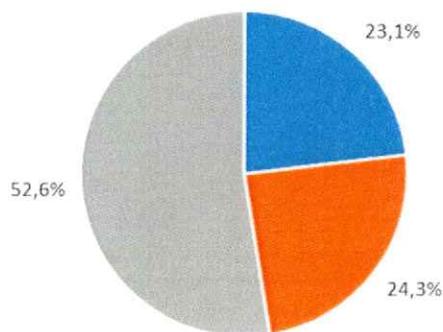
- vente et prestations
- impôts et taxes
- dotations et subventions
- produits de gestion
- résultat reporté de 2021

#### Dépenses d'investissement



- travaux d'équipement courants
- travaux de rénovation
- emprunts et cautions
- solde investissement 2021

#### Recettes d'investissement



- subventions d'investissement
- recettes financières
- virement du fonctionnement

### - budget CCAS 2022

Il est voté pour la somme de 333,53 €

## **Vote des subventions 2022**

Les subventions sont votées à l'identique comme en 2021 plus 100 € aux associations qui participent à la foire aux plans.

## **Convention de mise à disposition de la licence IV**

Le conseil accepte de mettre gratuitement la licence IV de débit de boissons à la disposition de madame Aurélie LAVAUD, présidente de l'Amicale fleuratoise.

## **Participation voyage scolaire**

Les familles de quatre élèves du collège Louis Durand de Saint-Vaury ont reçu une participation de 50 € pour le voyage scolaire de leur enfant.

## **Devis mission sécurité et protection de la santé pour les travaux de transformation d'une grange en logement**

L'offre de l'APAVE a été retenue pour un montant de 1 840,00 € HT.

## **Devis des bureaux de contrôle pour les missions LP, LE, hand, SH, pour les travaux de transformation d'une grange en logement**

L'offre de l'APAVE a été retenue pour un montant de 1 975,00 € HT.

## **Lancement du marché public n° 2022-01 concernant la transformation de la grange**

Le conseil municipal autorise le maire à engager la procédure de passation marché public dans le cadre du projet de transformation d'une grange en logement dont les caractéristiques essentielles sont :

- le montant prévisionnel du marché est estimé à 269 600,00 € HT
- Le coût de la maîtrise d'œuvre est de 7,85 % du montant des travaux
- La procédure utilisée sera la procédure adaptée.

5

## **Attribution de compensation-modification dans le cadre d'une révision libre**

Le transfert de la compétence SIE de l'Ardour vers la communauté de communes implique le transfert de l'actif du service assainissement non collectif au 1er juillet 2021. Le montant des attributions de compensation doit être révisé pour prendre en compte le déficit supporté par la communauté de communes. La commune ayant transféré cette compétence à Evolis et souhaitant la maintenir ne sera pas impactée et percevra 21 842,00 € au titre des attributions de compensations 2022.

## **Gestion des pannes d'eau le week-end et jours fériés :**

Les administrés devront contacter d'abord le maire et en second lieu monsieur JEANROT, 3<sup>ème</sup> adjoint. Il est demandé à Evolis 23 de remplacer les serrures des châteaux d'eau des Boueix, des Loges et de la station de Brézenty pour que la même clé ouvre les trois bâtiments. Une clé sera remise à la mairie.



**9 mai 2022**

Date de convocation du conseil municipal : 28 avril 2022

**Présents** : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT, adjoints, MM. AFONSO, BARDET, PINAUD, Mme BARRAT

**Excusés** : MM. GIVERNAUD, JOFFRE

Monsieur PINAUD a été désigné secrétaire de séance

### **Demande d'acquisition d'une partie de chemin au Vergnoux**

Le conseil municipal décide de demander l'aliénation par enquête publique de cette partie de chemin rural au profit la SCI S&E du Vergnoux. Les frais de géomètre, d'enquête publique et de notaire seront à la charge des acquéreurs. Le prix de vente est fixé à 1,00 € le m<sup>2</sup>.

6

### **Demande d'adhésion des communes de Bonnat et Montaigut-le-Blanc au SDIC**

Le conseil accepte la demande d'adhésion au SDIC des deux communes précitées.

### **Réfection et amélioration de la voirie, devis PATA**

Le conseil municipal décide de faire réaliser l'entretien d'une partie de la voirie communale en point à temps automatique pour un montant de 10 955, 98 € HT par Evolis 23.

### **Avis sur la modification de la limite de l'agglomération sur la RD56**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le code de la route confie au maire le soin de fixer les limites de l'agglomération.

Ce même code définit l'agglomération comme « l'espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde ».

Il appartient donc au maire de prescrire toutes mesures pour assurer la sécurité sur les voies publiques.

Il propose au conseil de modifier la limite de l'agglomération sur la RD 56. Actuellement le panneau d'entrée dans l'agglomération est au niveau du n°1 route de Brézenty en limite de parcelle A 180, il conviendrait de le déplacer au niveau du n°9 route de Brézenty en limite de la parcelle A 185.

Le conseil municipal accepte la proposition de monsieur le maire de modifier la limite de l'agglomération comme énoncé ci-dessus, et l'autorise à prendre l'arrêté nécessaire à cette décision.

## Attribution des offres concernant le marché de travaux pour la transformation d'une grange en logement

Les offres les mieux disantes suivantes ont été retenues :

- lot 1 – maçonnerie – entreprise AUSSOURD : 119 897,16 € HT
- lot 2 – charpente bois – couverture tuiles – zinguerie – entreprise MARTINET : 39 781,75 € HT
- lot 3 – menuiseries extérieures et intérieures : 39 666,40 € HT
- lot 4 – doublages-cloisons-plafonds-isolation – entreprise GIRAUD : 22 663,49 € HT
- lot 5 – carrelage-faïence – entreprise DE MIRANDA : 8 884,20 € HT
- lot 6 : peinture revêtements de sols souples – entreprise COULEURS DECO : 11 900,00 € HT
- lot 7 : plomberie sanitaire chauffage ventilation-poêle à bois – entreprise PAROTON : 48 929,84 € HT
- lot 8 : électricité – entreprise PAROTON : 10 600,00 € HT



### TRANSFORMATION D'UNE GRANGE EN LOGEMENT

1 CHEMIN DES PARINAUDS 23320 FLEURAT  
PERMIS DE CONSTRUIRE N° 023 082 22 X0001

FONCTION	NOM / ADRESSE	TELEPHONE
MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNE DE FLEURAT 8 Rue Jules Marouzeau 23320 FLEURAT	05 55 51 00 28
MAITRE D'OEUVRE	SELARL GALLERAND-RIBEAUDEAU 6 Av Gambetta 23000 GUERET	05 55 52 03 99
ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION	SAS PIERRE GRAPY ZI du Cheix 23300 LA SOUTERRAINE	05 55 89 87 77
BUREAU D'ETUDES FLUIDE ET ELECTRICITE	LARBRE INGENIERIE SARL 2 Av P M France 23000 GUERET	05 55 52 33 22
BUREAU DE CONTROLE	APAVE ZAC de Chateauguy Rue du Hibou 03410 DOMERAT	04 70 03 57 57
COORDINATEUR SPS	APAVE ZAC de Chateauguy Rue du Hibou 03410 DOMERAT	04 70 03 57 57

LOTS	NOM / ADRESSE	TELEPHONE
Lot 1 : MACONNERIE	SARL AUSSOURD La Salessé 23800 MAILLAT	05 19 96 00 60
Lot 2 : CHARPENTE BOIS COUVERTURE TUILES ZINGUERIE	MARTINET Les Genêts 23160 AZERABLES	05 55 43 51 28
Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	SAS ADAM 18 Rte de la Souterraine 23300 ST AGNANT DE VERSILLAT	05 55 43 11 08
Lot 4 : DOUBLAGES CLOISONS SECHES PLAFONDS ISOLATION	GIRAUD SARL Côte des Granges 23170 CHAMBON SUR VOUEIZE	05 55 82 15 25
Lot 5 : CARRELAGE FAIENCE	DE MIRANDA 40 Rue H Boucher 03410 DOMERAT	04 70 29 05 70
Lot 6 : PEINTURE REVETEMENTS SOLS SOUPLES	COULEURS DECO 94 Rue des oiseaux 36400 LA CHATRE	02 54 06 08 59
Lot 7 : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION	SAS PAROTON 2 Rue H Rol Tanguy 23000 GUERET	05 55 52 98 04
Lot 8 : ELECTRICITE	SAS PAROTON 2 Rue H Rol Tanguy 23000 GUERET	05 55 52 98 04

**Coût de l'opération : 311 700,00 euros HT**

Financée par :



REPUBLICAINE FRANÇAISE  
PREFECTURE  
DE LA CREUSE

DETR 114 827,07 euros



Nouvelle-Aquitaine

DSIL 45 807,33 euros  
APPEL A PROJET RURALITE  
50 000,00 euros



COMMUNE  
DE FLEURAT

101 065,60 euros



## 21 septembre 2022

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2022

**Présents** : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT adjoints, MM. AFONSO, BARDET, GIVERNAUD, JOFFRE, PINAUD

**Excusée** : Mme BARRAT

Monsieur PINAUD a été désigné secrétaire de séance

### Enquête publique pour l'abrogation de la carte communale

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un courrier de la direction départementale des territoires par lequel on nous signale un point de procédure qui impacte l'élaboration du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

La commune de Fleurat disposant d'une carte communale, ce document doit être abrogé pour que le PLUI puisse devenir opposable. Cette procédure d'abrogation nécessite une enquête publique, tout comme l'élaboration du PLUI. Afin d'optimiser les délais liés à ces deux procédures, il pourrait être judicieux que la commune de Fleurat délibère afin de demander à la communauté de communes, compétente en matière de planification, de mener l'abrogation de la carte communale. Cette phase de procédure pourrait alors s'effectuer à partir du moment où le PLUI sera arrêté, les enquêtes publiques se déroulant alors concomitamment.

8

Le conseil municipal décide de demander à la communauté de communes de mener l'enquête pour l'abrogation de la carte communale en même temps que celle de l'élaboration du PLUI, et autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire si nécessaire.

### Elagage d'arbres

Monsieur le maire donne lecture du courrier de monsieur et madame ROLAND qui souhaitent que la commune fasse étêter les arbres situés sur le chemin communal qui longe leur propriété.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de monsieur le maire de demander l'intervention de l'entreprise POUPARD pour étêter ces arbres et faire tailler la haie longeant les parcelles B 1712 et B 1718 du lotissement les Parinauds.

### Redevance télécoms 2022

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par ORANGE France s'élève à 739,51 €.

### Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet, et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 afin de nommer l'agent titulaire sur ce poste. Le conseil municipal accepte cette création.

## Tarifs salle polyvalente

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'actualiser les tarifs de location de la salle polyvalente. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer les nouveaux tarifs suivants (par période de 24 heures) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ainsi que la mise en place d'un état des lieux avant et après chaque prise de possession de la salle.

Pour toute location du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars ces tarifs seront majorés d'un forfait de 50 € pour l'électricité.

	Manifestation Réunion Publique	Réunion Privée Manifestation Commerciale	Salle – Sanitaires Et cuisine Avec traiteur
ASSOCIATIONS LOCALES	Gratuit	Gratuit	Gratuit
USAGERS DE LA COMMUNE (habitants en résidence principale ou résidence secondaire)	Gratuit	50 €	125 €
USAGERS HORS COMMUNE	Gratuit	100 €	251 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Gratuit	100 €	251 €
SOCIETES COMMERCIALES	Gratuit	251 €	251 €

## Amendes de police - achat de panneaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir une subvention de 639,00 €, provenant des amendes de police.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de SEMIO d'un montant de 1 160,17 € HT soit 1 392,20 € TTC pour l'acquisition de panneaux de signalisation et sécurité et sollicite la subvention d'un montant de 639,00 €.

## Acquisition d'une partie du domaine public au village des Plats

Monsieur le maire donne lecture du courrier de monsieur BRY qui sollicite l'acquisition d'une partie de domaine public au village des Plats. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite ce jour et demande un écrit de monsieur BRY s'engageant à ne pas clôturer la partie sollicitée afin de laisser libre l'accès aux services publics.

## Vente d'une partie de chemin au Vergnoux

Madame BONNAVAL ne prend pas part au vote

Monsieur le maire rappelle la délibération du 9 mai 2022.

L'enquête publique sur le projet d'aliénation du chemin rural a été réalisée du 18 juillet au 1<sup>er</sup> août inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable à l'aliénation de cette partie de chemin rural au profit de la SCI S&E du Vergnoux. La seconde partie du chemin sollicité, qui va de la limite entre les parcelles cadastrées C 379 et C 758 jusqu'à l'extrémité du chemin, joint la parcelle C 758 appartenant à monsieur Régis JANNOT (nu-propriétaire) et à monsieur André JANNOT (usufruitier) sur laquelle sont construits des bâtiments dont les murs arrières joignent directement le chemin sollicité. Ce chemin est le seul accès pour réaliser des travaux d'entretien et de gros œuvre sur la partie arrière des bâtiments. L'aliénation de ce chemin entraînerait donc l'instauration d'une servitude au profit de messieurs JANNOT sur le terrain de la SCI S&E du Vergnoux.

Monsieur le maire met au vote 3 propositions :

- Suivre l'avis défavorable du commissaire enquêteur : 4 voix
- Passer outre l'avis du commissaire enquêteur et aliéner la partie de chemin : 0 voix
- Ne pas décider ce jour, demander un papier signé des riverains pour passage chez la SCI exclusivement pour les travaux sur les bâtiments de MM. JANNOT entraînant un avis favorable : 3 voix ; 1 abstention

Il y avait 8 votants. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de suivre l'avis défavorable du commissaire enquêteur et donc de ne pas aliéner cette partie de chemin sollicitée par la SCI S&E du Vergnoux.

## Demande de prêt

Monsieur le maire présente le prévisionnel des travaux de la transformation d'une grange en logement. Dans cette perspective il demande l'avis du conseil pour contracter un prêt de 100 000 €. A ce jour, seule la Caisse d'Epargne a fait une proposition. Le Crédit Mutuel doit en faire une. Le conseil décide d'attendre cette deuxième proposition et donne pouvoir au maire pour solliciter l'offre de prêt la moins chère.

## Demande de subvention DETR, travaux de couverture sur maison

10 Monsieur le maire interroge le conseil sur un éventuel dépôt de dossier DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, dans la continuité des réparations à faire sur les bâtiments autour de l'église, de demander des devis pour la remise en état de la toiture du bâtiment Konstant et de déposer un dossier.

## Participation aux travaux d'équipement et de réparations de la station de relevage de Brézenty

Monsieur le maire informe le conseil des problèmes d'alimentation en eau récurrents qu'il a encore rencontrés le week-end du 15 août. Il s'avère que certains équipements de la station de Brézenty nécessitent un remplacement, il propose une participation communale afin d'accélérer leur remise en état. Monsieur le maire fera un courrier à Evolis 23 demandant une réparation rapide des équipements afin d'obtenir un fonctionnement normal des appareils dans les meilleurs délais.

## Questions diverses, informations

Eclairage public : coupure de l'éclairage de 22 h à 6 h et coupure totale l'été du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.

Compte-rendu d'une rencontre avec Mme COSSARD, du groupe ELABOR, sur l'audit du cimetière et la reprise des concessions.

Autorisation de faire sonner les cloches de l'église 2 fois par jour, si le système le permet et après avoir pris l'avis de la population avoisinante.



## 7 décembre 2022

Date de convocation du conseil municipal : 29 novembre 2022

**Présents** : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT adjoints, MM. BARDET, JOFFRE

**Excusés** : MM. AFONSO, GIVERNAUD, PINAUD qui donne pouvoir à M. BARDET, Mme BARRAT qui donne pouvoir à Mme MONTENON,

Monsieur BARDET a été désigné secrétaire de séance

### Demande d'aliénation d'une partie de domaine public au village des Plats

Monsieur le maire rappelle la décision prise le 21 septembre sur ce dossier et informe que cette partie de domaine public ne gêne en rien l'accès aux parcelles riveraines puisque le propriétaire est le demandeur de l'acquisition et qu'il s'engage à ne pas clore de quelque façon que ce soit la partie sollicitée afin de laisser libre l'accès aux services publics.

Le conseil municipal décide de demander le déclassement de cette partie de voie communale et son intégration dans le domaine privé de la commune puis son aliénation au profit de monsieur Didier BRY. Les frais de géomètre, d'enquête publique, de publicité et de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Le prix de vente est fixé à 1.00 € le m<sup>2</sup>.

11

### Arrachage de haie et pose d'une clôture au n°4 route de Brézenty

Il est donné lecture du courrier des locataires du logement communal situé 4 route de Brézenty qui sollicitent l'arrachage de la haie bordant leur terrain côté RD 56 devenue impossible à entretenir vu son mauvais état.

Le conseil municipal décide de demander un devis pour l'arrachage de cette haie et la pose d'une clôture avec poteaux et grillage.

### Convention de partenariat entre le département de la Creuse et la commune de Fleurat pour le développement de la lecture publique et la gestion de la bibliothèque municipale et convention de mise à disposition de mobilier spécialisé et état du mobilier

Madame la présidente du Conseil départemental souhaite renouveler l'ensemble des conventions qui régissent les relations entre les collectivités et le Département pour le développement de la lecture publique et la desserte documentaire de la bibliothèque par la Bibliothèque départementale.

Le conseil autorise le maire à signer cette nouvelle convention établie pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

## **Convention pour le déneigement des voies publiques départementales**

Le département de la Creuse sollicite la commune pour la signature d'une convention entre les deux parties relative au déneigement des voies publiques départementales.

Cette convention autorise la commune à procéder au déneigement des routes départementales, ainsi que celles situées en périphérie lorsqu'elle le jugera utile préalablement à l'intervention des services du conseil départemental. Aucune compensation financière ne sera demandée au Département par la commune pour les prestations réalisées. La commune ne pourra être tenue responsable des désordres éventuels causés au réseau départemental.

Cette convention est valable à compter du 28 novembre 2022 et jusqu'à la fin de la période officielle de fin de viabilité hivernale (V.H.). Elle sera reconduite tacitement, sauf dénonciation de l'une des deux parties, au maximum trois fois. Chaque partie pourra dénoncer ladite convention, moyennant un préavis de trois mois avant chaque période de reconduction.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

## **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2024**

Actuellement la commune utilise la nomenclature M14 moins de 500 habitants ; une généralisation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 est en cours et s'étend à toutes les catégories de collectivités locales à compter du 1er janvier 2024.

## **Budget principal, prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023**

Le conseil municipal autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022, soit 151 688,81 € au chapitre 23 et 250,00 € au chapitre 20, et ce avant le vote du budget primitif 2023.

## **Clôture du budget CCAS**

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus.

12 L'article 79 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, autorise les communes de moins de 1 500 habitants à supprimer, par délibération, leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Monsieur le maire précise que cet article ne remet nullement en cause la poursuite des activités sociales de la commune ; à compter de la dissolution du CCAS, la compétence sociale est directement exercée par la commune, dans son propre budget.

Le conseil municipal autorise le maire à dissoudre le CCAS au 1er janvier 2023, le résultat comptable de ce budget sera repris dans le budget primitif principal communal.

## **Participation aux frais de scolarité des écoles de Saint-Vaury**

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la mairie de Saint-Vaury en date du 16 novembre 2022 concernant une demande d'ajustement de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles de Saint-Vaury pour les enfants inscrits et demeurant à Fleurat. La demande de participation s'élève à 700,00 € par enfant et par an au lieu de 450,00 € actuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est d'accord sur le principe d'une augmentation mais demande une rencontre avec monsieur le maire de la commune de Saint-Vaury afin d'en fixer les modalités pour l'année scolaire 2022-2023.

## Nomination d'un correspondant défense

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir nommer un correspondant défense en remplacement de monsieur LAVAUD et demande à monsieur JEANROT s'il veut bien accepter cette nouvelle mission.

Après acceptation, le conseil municipal à l'unanimité, décide de le nommer aux fonctions de correspondant défense.

## Nomination d'un délégué aux pompiers de Bussière-Dunoise

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir nommer un délégué aux pompiers de Bussière-Dunoise en remplacement de monsieur LAVAUD et demande à monsieur JEANROT s'il accepte cette nouvelle délégation. Après acceptation, le conseil municipal décide de le nommer à cette fonction.

## Vente d'une partie de chemin au Vergnoux

Cette délibération remplace la délibération n° 22/09/21/09 du 21 septembre 2022. Monsieur le maire rappelle la délibération du 21 septembre 2022 et fait part au conseil municipal du courrier de la Préfecture en date du 14 octobre 2022 et sur les conseils de cette dernière proposera seulement de suivre ou non l'avis du commissaire enquêteur.

Après ces informations, monsieur le maire soumet au vote pour savoir qui souhaite suivre l'avis défavorable du commissaire enquêteur et refuser l'aliénation de la partie de chemin. Les résultats sont les suivants :

Pour : 4                                  contre : 2                                  abstention : 2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de suivre l'avis défavorable du commissaire enquêteur et donc de ne pas aliéner cette partie de chemin sollicitée par la SCI S&E du Vergnoux.

## Remise en état de la maison 2 chemin de la Tonnelle et montant du loyer

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du départ des locataires du logement situé 2 chemin de la Tonnelle le 15 septembre dernier. Cette location a été laissée sale, et monsieur le maire informe qu'il a mandaté une entreprise pour le nettoyage et que des travaux ont été nécessaires pour la remise en état d'une chambre, de la cuisine et de la pièce à vivre. Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur la caution que les locataires ont déposée à leur entrée dans les lieux ainsi que sur le paiement de la facture de nettoyage.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de garder la caution pour régler les réparations suite aux dégradations commises et de facturer le nettoyage soit 425,00 €.

D'autre part monsieur le maire informe le conseil municipal que cette maison est entièrement chauffée à l'électricité : plancher chauffant et radiateurs électriques. Le montant du loyer est actuellement de 536,73 € et avec la hausse de 3.5 % au 1<sup>er</sup> janvier, il s'élèverait à 555.46 €. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur une éventuelle baisse du tarif de location de cette maison.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le tarif de cette location à 520,00 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Elagage d'une haie au lotissement

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise POUPARD d'un montant de 1 200,00 € HT soit 1 440,00 € TTC pour étêter les arbres situés au bord du chemin longeant la propriété ROLAND et les débayer.

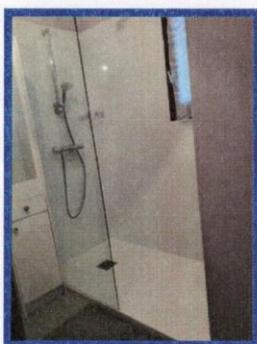
## Questions diverses

Tarif eau 2023, demande d'un container textiles pour mettre au Trois-et-Demi, rapport de la visite de l'église avec l'entreprise BODET, appel de la société VALOCINE, friche HUOT

# Travaux



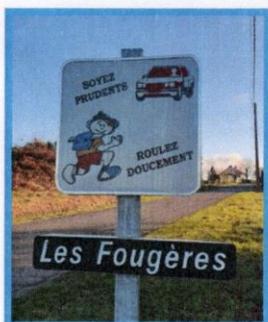
l'atelier avant et après les travaux



Remplacement de la baignoire  
au 2 route de Brézenty



14



Abri-bus des Fougères



Acquisition de panneaux de  
localisation et de sécurité



# Travaux



La grange avant les travaux et le début de la rénovation



# Initiatives

15

**Création d'un groupement d'achat de fioul pour le chauffage.  
Renseignements au 06 33 52 39 52**



Sur la place du Vergnoux



La fête des voisins 24/06/2022

bonhomme de Noël 2022

# La population de la commune de Fleurat

Le recensement organisé par l'INSEE a eu lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

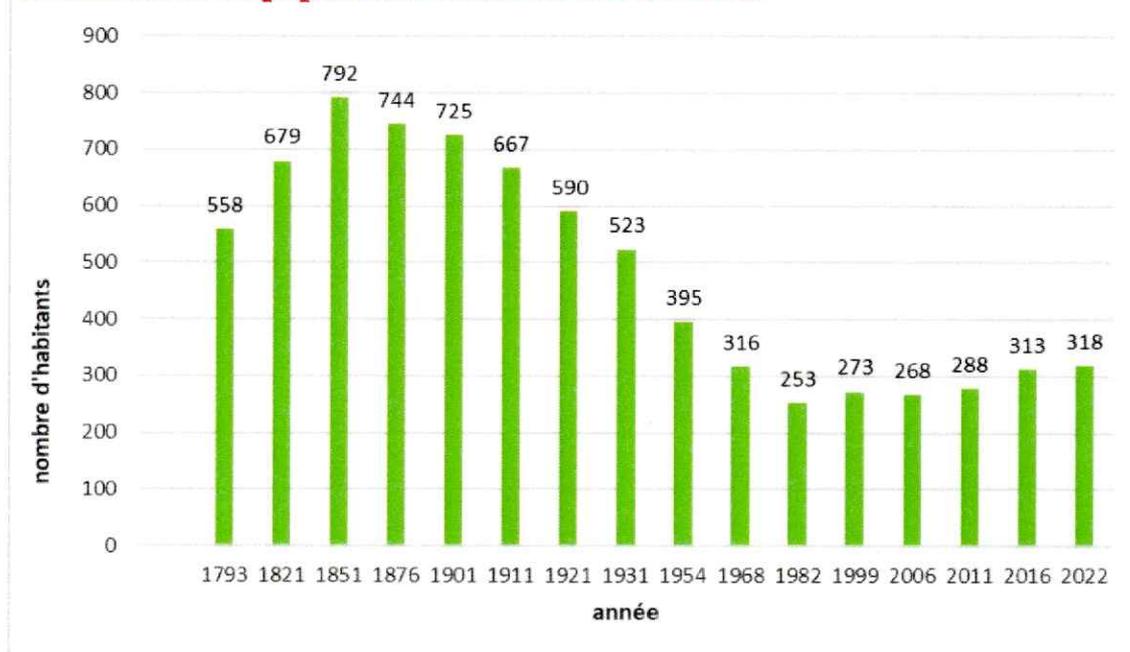
**Au 20 février 2022, la population totale était de 318 habitants :**

- . population municipale : 307, les personnes ayant leur résidence habituelle dans la commune
- . population comptée à part : 11, celles résidant habituellement dans une autre commune et conservant un lien avec celle de Fleurat (par exemple les étudiants majeurs de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale dans la commune et résidant, pour leurs études, dans une autre).

**Lors du recensement de 2016, population totale de 313 habitants :**

- . population municipale : 305
- . population comptée à part : 8

## Evolution de la population totale de 1793 à 2022



16

## Comparaison des populations totales en 1866, 1921 et 2022.

Bourg et villages	En 1866	En 1921	En 2022
Fleurat, le bourg (et les Parinauds en 1866)	92	98	97
Les Plats (et les Parinauds en 1921)	9	10	5
Les Boueix	49	45	14
Pradeau	51	44	11
Brézenty	105	72	30
Les Grandes Loges	39	30	24
Les Petites Loges	35	14	7
Le Peux	76	48	14
Le Trois-et-Demi (avec Les Fougères en 1866)		26	14
Les Fougères	120	70	56
Le Vergnoux	138	101	36
La Grange	51	32	10
<b>Total</b>	<b>765</b>	<b>590</b>	<b>318</b>

(source : archives départementales 23)

## Le bourg et les 11 villages de la commune en 2022 .

. **Fleurat, le bourg : 97 habitants** (94 + 3)

vue d'ensemble (août 2022)

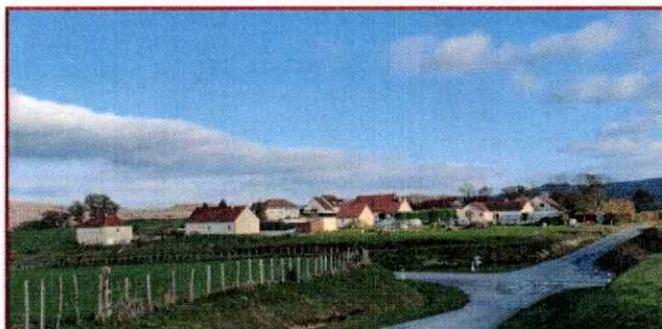


Dans son livre « Une enfance », Jules Marouzeau (1878-1964) écrivait :  
« Mon village avait bien quinze maisons : moitié sur la route, qui descend en pente raide vers le pont, moitié sur le « rang », qui est le chemin coupant la route. »

Elles sont toujours là !



Mais le bourg de Fleurat s'est agrandi :  
. vers le haut de la rue Jules Marouzeau, en particulier avec la maison-école (premier projet en 1879).  
. au « peu bourdeleix » avec le lotissement (création en 1987).



En 2022, on dénombre cinquante-huit maisons.

. **Les Plats : 5 habitants.**



Le hameau est à 200 m du bourg.  
Son nom viendrait de « Los Plats » qui désignait autrefois un espace déboisé.

## . Les Boueix : 14 habitants (13+1)

Le nom de ce village vient peut-être de « buis ». En effet, d'après la Société des Sciences de la Creuse, des ruines gallo-romaines auraient été trouvées et, dans de tels sites, le buis était présent. Mais, sur d'autres documents, on trouve Les Bois.



## . Pradeau : 11 habitants (10+1)

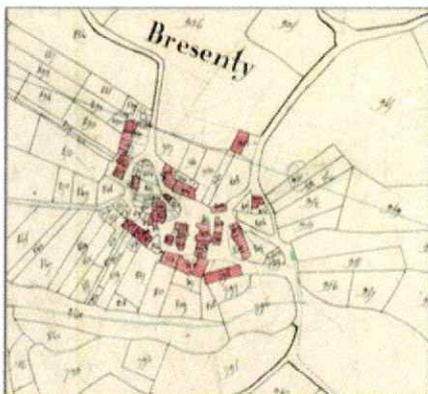
En partant des Boueix, c'est par une route étroite, très pentue et en lacets que l'on rejoint Pradeau : « Pradél » le petit pré, niché dans la verdure d'une zone humide possède un bel ensemble fontaine-lavoir restauré en 2010.



## 18 . Brézenty : 30 habitants

Le village se trouve dans la vallée près des sources de La Brézentine. Son nom pourrait venir de celui de la rivière selon les spécialistes des noms de lieux. A l'entrée, près de la zone humide, une fontaine et un lavoir ont été restaurés en 2008.

Le plan de ce village est remarquable : comme le montre le cadastre napoléonien de 1823, les maisons sont disposées en arcs de cercle et, au centre se trouve la curiosité du lieu, un passage appelé « la venelle », à découvrir ! Cette disposition « en escargot » a été conservée lors des nouvelles constructions.



**Les Loges** semble être un nom courant d'origine germanique, amené par les Wisigoths.

### . **Les Grandes Loges : 24 habitants.**

Ce village est situé à environ 500 m d'altitude, point le plus haut de la commune pour une zone habitée.

Les maisons, récentes ou anciennes, sont alignées le long de la voie communale.



### . **Les Petites Loges : 7 habitants.**



La route descend doucement des Grandes vers les Petites Loges. Aux deux anciennes maisons du hameau sont venues s'ajouter deux nouvelles maisons, à mi-pente et un peu à l'écart.

### . **Le Peux : 14 habitants.**

Son nom désignait une butte et un domaine agricole à l'époque gallo-romaine.

Il est formé de deux quartiers ; dans le plus proche de l'entrée, quatre rangées de maisons sont en vis-à-vis.



### . **Le Trois-et-Demi : 14 habitants (13+1)**

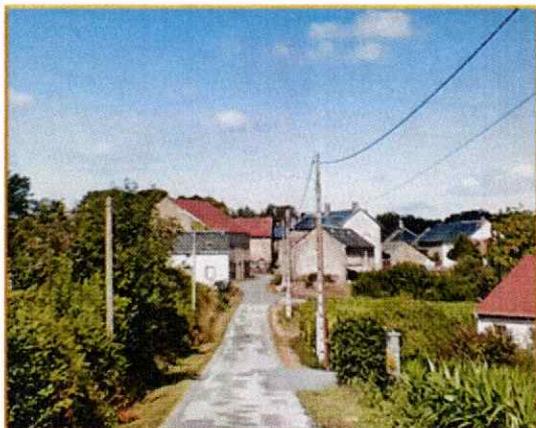
Il semblerait que le Trois-et-Demi ait toujours été un lieu de correspondance : un passage à l'époque gallo-romaine, un carrefour sur la route de Saint-Jacques de Compostelle reliant Bourges à Limoges au Moyen-Âge, puis, au 19<sup>ème</sup> siècle, un relais de poste situé à trois lieues et demie de Guéret et de La Souterraine. A cette époque, se sont installés des maréchaux-ferrants et des hôtels permettant aux cochers des diligences et aux chevaux de reprendre des forces. Aujourd'hui, ces activités ont disparu. Les neuf maisons sont alignées au bord de la N 145, axe de communication très fréquenté.



### . Les Fougères : 56 habitants (54+2).

« La Fogeraï » en patois marchois.

Voilà un village en plein essor, tout près des routes départementales et nationale, tout en étant dans la campagne. On n'y compte pas moins de quatre quartiers, deux anciens, un de la fin du 19ème siècle et puis un tout récent toujours en construction.



Le centre

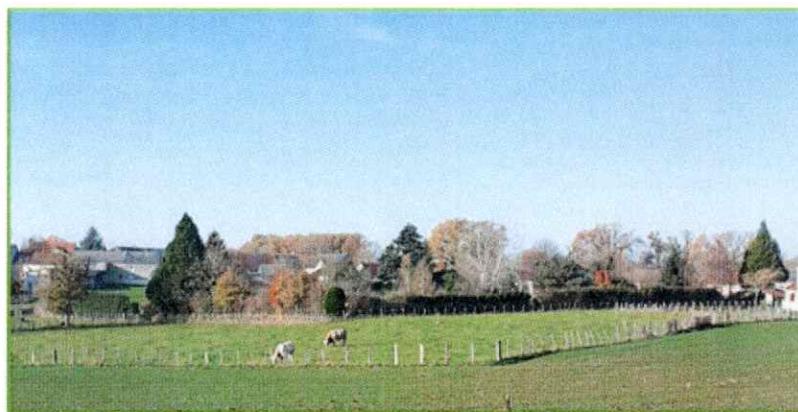


Le nouveau quartier

### . Le Vergnoux : 36 habitants (34+2).

Il est situé sur un plateau encadré par deux vallées, un relief parfois tourmenté. C'était un endroit où poussait le vergne (aulne glutineux). Plusieurs de ses enfants sont devenus maçons de la Creuse. De retour « au pays », ils ont construit de belles maisons avec du granit, assez espacées. Jusqu'en 1936, il était le village le plus peuplé de la commune, avec davantage d'habitants et de maisons que le bourg, d'après les dénombremments connus depuis 1866.

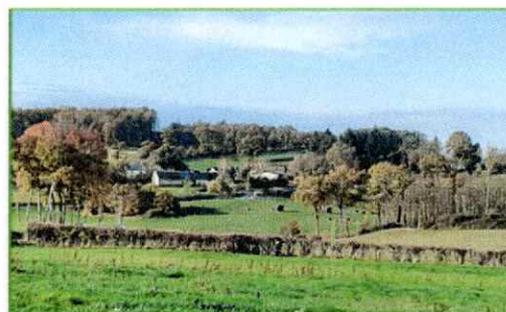
20



### . La Grange : 10 habitants (9+1)

Personne ne sera surpris en apprenant que son nom désigne un endroit où l'on mettait les grains !

Le village, situé près du bourg, est construit à flanc de coteau, tourné vers le sud.



## naissances

JENNES Sarah, Lilou née le 7 mars 2022 à Guéret

QUILLON Charles, Paul, Gérard né le 11 septembre 2022 à Limoges



## mariage

AFONSO Carlos et  
RIGAUD Angélique le 13 août 2022



## PACS

GOESSENS Cédric et ROCHETAILLADE Julie  
le 14 mars 2022

SAILLANT Tony et DUPONT Blandine  
le 25 mars 2022

## décès

BOUTHET Liliane, le 2 février 2022

CASTELLA Sylviane épouse GIRARD, le 28 juin 2022

BELOT Jacques, le 8 juillet 2022

Une pensée est demandée pour les personnes décédées en EHPAD et qui ont passé toute leur vie dans la commune :

CARDON Renée veuve MAROT, le 30 avril 2022

NAVARRÉ Josiane veuve LARAUD, le 27 juin 2021

PERAUD Raymonde veuve BONNAVAL, le 27 juillet 2021



# Entreprises



Didier MARCILLAUD, magnétiseur  
2 La Grange  
05 55 80 28 55



GAEC DES LOGES, horticulture  
6 les Petites Loges  
06 67 20 24 04



Entreprise Philippe POUPARD  
Vente de plaquettes forestières  
06 22 57 11 15



22



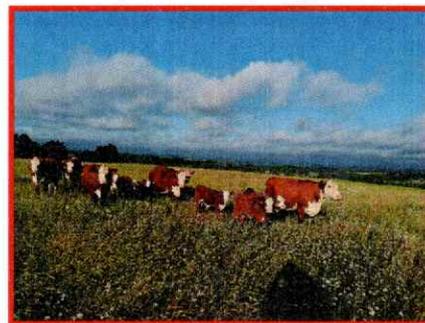
Erwan PASTY  
1 rue Etienne Louis Genty - Fleurat  
Entreprise de travaux agricoles 06 75 15 67 25



Sylvie MORET  
Assistante maternelle  
agrée  
2 Le Trois et Demi  
05 55 41 01 10



Justine LARAUD élevage de bovins hereford.  
Vente de viande en direct. Renseignements et  
réservations au 06 02 23 98 71 ou sur ma page  
facebook : Justine Ptitgoutte



Lolita Poupard, Ecurie de la Grange  
Pension pour chevaux  
06 81 12 92 73



Karine DEMARTY  
4 les Boueix,  
06 29 05 91 64  
ka.demarty@gmail.com



Vente de viande d'agneau

Claude ROUYERE  
05 55 80 38 34 ou 07 86 20 02 20



Gîte de Brézenty  
06 62 56 44 12



Location de nuitées  
dans le bourg  
06 31 29 55 14



Meublé de tourisme Les Fougères  
06 63 08 29 27



# Associations

## L'Amicale fleuratoise

Tout d'abord, L'Amicale fleuratoise vous souhaite à tous une très bonne année 2023, qu'elle vous apporte bonheur et réussite.

L'Amicale fleuratoise qui a pour objectif de dynamiser la commune de Fleurat tout au long de l'année, a su tenir ses promesses pour l'année 2022. Après deux années difficiles dues à la crise sanitaire, nous avons su tous ensemble recréer le lien tout au long des diverses manifestations et faire fructifier ensemble notre association.

Pour nous, cette année était signe d'un nouveau départ avec une nouvelle présidente et de nouveaux membres dans le bureau. Nous vous remercions d'avoir continué à nous faire confiance et d'être venus toujours plus nombreux. A ce jour, un nouveau record d'adhérents a été atteint, il s'élève à 83 contre 65 l'an passé, pour une petite commune comme la nôtre, nous en sommes très heureux.

Nous avons pu partager avec vous tout au long de l'année des moments conviviaux autour des repas qui ont attiré beaucoup de monde, adhérents et non adhérents, des moments de découverte et de culture avec nos deux voyages organisés (marais poitevin et cormenier/vallées des singes), des moments d'échanges et de partage avec la foire aux plants et la brocante. Tout cela pour vous faire comprendre que l'Amicale est une grande famille et qu'elle prend plaisir à organiser diverses manifestations, pour offrir des moments d'échange, de partage et de convivialité avec tous.

Comme chaque année, l'assemblée générale s'est déroulée le 26 novembre 2022 à la salle polyvalente de Fleurat. Le bilan financier a été présenté par la trésorière et voté à l'unanimité. Ensuite, la réélection des membres du bureau a été effectuée.

Le nouveau bureau est le suivant :

- Monsieur RINGUET Michel, Président d'honneur
- Madame LAVAUD Aurélie, présidente
- Monsieur RAMEIX Damien, vice-président
- Madame DEMARTY Karine, secrétaire
- Monsieur BARRAT David, secrétaire adjoint
- Madame LAVAUD Julie, trésorière
- Monsieur ARSENDEAU Michel, trésorier adjoint
- 24 - Madame BARRAT Nathalie, chargé des comptes
- Monsieur GODARD Michel, chargé des comptes
- Monsieur BRY Michel, membre
- Madame LAFOREST Annie, membre
- Madame IMBERT Marie-France, membre
- Madame RINGUET Michèle, membre
- Madame BERGER Marie-Claude, membre
- Monsieur L'HUILLIER Maurice, membre

La liste des manifestations pour l'année 2023 est la suivante :

- Dimanche 18 février 2023 : repas pot-au-feu
- Dimanche 18 mars 2023 : repas fondu frites ou poulet frites
- Dimanche 16 avril 2023 : foire aux plants
- Dimanche 17 mai 2023 : loto
- Samedi 10 juin 2023 : repas entrecôte frites
- Samedi 24 juin 2023 : voyage organisé
- Dimanche 09 juillet 2023 : brocante
- Samedi 02 septembre 2023 : repas moules frites
- Samedi 16 septembre 2023 : voyage organisé
- Samedi 14 octobre 2023 : repas paella
- Dimanche 25 novembre 2023 : assemblée générale

Si vous aussi souhaitez rejoindre l'Amicale fleuratoise, nous vendons des cartes d'adhérents au prix de 7,50 € par personne jusqu'au 31 Janvier 2023 inclus. Vous pouvez passer votre commande auprès d'Aurélie LAVAUD au 06 69 94 44 71 ou de Julie LAVAUD au 06 99 25 20 60.

N'oubliez pas pour suivre nos aventures, rendez-vous sur notre page Facebook Amicale fleuratoise.

Je vous souhaite de débiter, en bonne santé la nouvelle année 2023 qui se présente à nous.

Bien amicalement.

Avec des effectifs à la hausse nous avons le plaisir et la joie de nous retrouver pour danser le vendredi de chaque semaine dans la salle polyvalente de Fleurat ( horaire d'hiver 17h30 horaire d'été 18h) .

Un stage animé par une animatrice de Poitiers sera proposé à la Pentecôte (27 et 28 mai 2023).

Cette activité permet de s'entretenir physiquement , intellectuellement et socialement. Aucune prédisposition n'est requise, juste l'envie de partager un moment sur de belles musiques.

Grâce au bénévolat et à la générosité de la mairie de Fleurat cette activité est gratuite !

Alors on vous attend...

La présidente,

Chantal BARDET

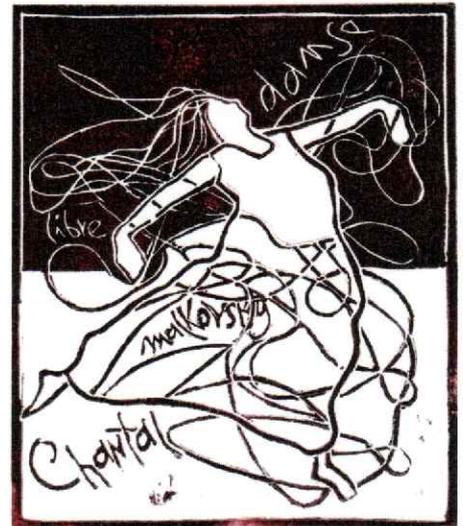


Image de Christine GREBONVAL

## L'ACCA



L'assemblée générale de l'ACCA a eu lieu le 19 juin 2022 où a été évoquée la gestion générale de l'association (bilan financier, lâché de gibiers, ....) et un nouveau trésorier adjoint a été élu.

Le nombre d'adhérents augmente : l'ACCA de Fleurat a le plaisir d'accueillir 3 nouveaux jeunes membres.

Au cours de la saison écoulée, les dégâts liés à la destruction des cultures par les sangliers sont limités. Cette année, on constate une baisse importante de la population des sangliers.

La Fédération Départementale des Chasseurs a attribué 35 bracelets chevreuils pour la saison 2022/2023 (identique à la saison précédente). Lors du tir d'été, 5 chevreuils ont été tués.

Un cerf a été tué pour la 1ere fois sur la commune de Fleurat

Les lâchers de perdreaux et de faisans s'élèvent à 300 pièces et ont eu lieu à intervalle régulier.

Des battues aux nuisibles sont toujours organisées le dimanche matin à compter du mois de janvier. En effet, on note une forte recrudescence de renards.

Le traditionnel concours de pétanque a eu lieu sous un soleil radieux après deux ans d'absence.

### les dates à retenir :

- le concours de pétanque aura lieu le **6 août 2023** après-midi.
- la prochaine assemblée générale aura lieu le **11 juin** prochain.

Le président  
Christian BADOUILLE

### Les activités régulières de l'association :

**La bibliothèque municipale** est ouverte tous les samedis matin de 9h à 12h, hors veilles de fête. Des renouvellements de documents (albums BD et romans jeunesse, romans adultes, CD et DVD) et des recherches pour des usagers sont effectués régulièrement à la Bibliothèque départementale de la Creuse. Deux personnes bénéficient du portage à domicile.

**L'atelier scrabble** se réunit tous les 15 jours depuis le 1<sup>er</sup> novembre, le mardi de 14h à 16h.

**La Gazette de Fleurat** a repris son rythme depuis le mois d'avril 2022 avec trois numéros ; un quatrième sera diffusé prochainement.

### Les actions 2022 :

Elles ont été nombreuses et variées.

Le 12 février, la causerie d'Anne Arnold sur sa traversée à pied du Sahara en 2005, a réuni 30 personnes.

Le 17 avril, l'association a organisé le vide-greniers de la foire aux Plants ; environ 70 exposants.

Le 22 mai à 15h pour Coquelicot, Magguy Faraux avec « Le diable des gourmandises » a réuni 28 personnes dans une ambiance formidable.



Jeudi 7 juillet à 16h, lors du 11<sup>ème</sup> festival Cordes et Cie, le Trio JUBILATE, avec un programme varié, a rassemblé 43 personnes à l'église.

Du samedi 16 juillet au mardi 2 août, le rallye-découverte de la nature dans la commune a intéressé 29 participants, réunis dans 12 équipes. Fleur de lire a offert de beaux livres à tous les concurrents.



Du lundi 25 juillet au vendredi 5 août, l'exposition sur « les beautés naturelles de Fleurat et des environs » avec une quinzaine d'exposants (10 adultes et 5 enfants) de la commune et des alentours a été vue par 112 visiteurs.

Le 4 août à 16h, la causerie sur « les arbres du Limousin et leur devenir » par Hans Kreuzler, gestionnaire forestier, a intéressé 19 personnes ; elle fut suivie de la remise des prix du rallye-découverte.

Les 19 et 20 novembre, Livres en fête a attiré 45 visiteurs généreux. 2022 fut une année bien réussie malgré la grosse chaleur !



### Les projets 2023

Ils sont nombreux : début février un quizz, en mars, la causerie sur les oiseaux de nos campagnes, en avril le vide-greniers de la Foire aux Plants, en mai, un après-midi de jeux vidéo, en juillet, une balade contée en nocturne, en octobre, une animation créole avec Jean Pierre Moutoulatchimy, du Cercle des amitiés créoles de la Creuse, en novembre, la braderie Livres en fête accompagnée d'une rencontre avec Marie France Houdart, anthropologue, auteure et éditrice, sur les femmes en Limousin, en décembre un atelier créatif à destination des familles. Tout cela vous sera détaillé dans la Gazette de Fleurat !

La présidente  
Marie-Pascale BONNAL





## L'ESPRIT CREUSE

**S'**intéresser à son environnement c'est le 1<sup>er</sup> pas pour une intégration réussie !

Les élus et votre maire en particulier sont les garants de la bonne entente des acteurs sur leur territoire.

Ils ont, de ce fait un rôle important d'information pour faciliter votre intégration. Les services de la mairie sont là pour vous aider dans vos démarches et ils peuvent aussi vous renseigner sur les activités associatives et les événements qui rythment les saisons. Ce contact est un moyen pour vous d'entrer de plein pied dans la vie de votre commune.



## Guide de bienvenue en campagne creusoise

**V**ous avez choisi de vous installer en Creuse pour :

- ses paysages variés et préservés,
- sa qualité de vie,
- le charme de ses villages
- ses activités culturelles
- ses bons produits du terroir,
- et bien d'autres choses encore ...

Notre département a beaucoup d'atouts pour vous offrir la vie dont vous rêvez !

Toutefois, êtes-vous sûr de bien connaître l'activité au sein de nos campagnes qui vous permet d'apprécier celle-ci à sa juste valeur ?

Par ce petit guide, nos paysans souhaitent vous donner les clefs d'une meilleure compréhension du métier d'agriculteur.

Soyez curieux, informez-vous... La vie en milieu rural n'en sera que plus belle pour tous !  
Et pour ça, comme on dit chez nous ...

**«Chabatz d'entrer !»**

(« Finissez d'entrer ! »)



**Apprendre à se connaître et se respecter pour mieux vivre ensemble !**

L'agriculteur est l'artisan du bel environnement dans lequel vous avez choisi de vous installer.

Il est aussi, ne l'oublions pas, l'acteur qui vous permet de vous nourrir avec des produits de qualité tout au long de l'année.

Comme pour toute activité économique, les us et coutumes de ce secteur peuvent susciter des interrogations si vous n'êtes pas familiarisé avec ces pratiques.

Si la campagne est pour vous un lieu pour vous ressourcer, synonyme de tranquillité, c'est pour les agriculteurs le cadre de leur activité professionnelle exercée sur ce territoire, depuis souvent plusieurs générations.

Vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une cohabitation entre voisins dont les modes de vie peuvent être très différents.

Pour vivre en parfaite harmonie, agriculteurs et nouveaux arrivants peuvent s'engager à respecter quelques règles simples.



## Calendrier des principaux travaux de l'agriculteur

### Automne :

Semis  
Récolte de maïs  
Épandage des effluents d'élevage  
Travaux de couverture des sols  
Clôtures et entretien des haies  
Soins aux animaux ...



### Printemps :

Préparation des sols et semis  
Épandage des effluents d'élevage  
Entretien des cultures  
Mise à l'herbe des animaux  
Fertilisation des sols  
Récolte des fourrages  
Soins aux animaux, ...



### Hiver :

Soins aux animaux  
Fertilisation avant reprise de la végétation  
Stockage et épandage des effluents d'élevage aux champs  
Déneigement des routes ...



### Été :

Récolte de foin  
Récolte des cultures  
Convois agricoles  
Tourisme rural  
Couverture des sols  
Soins aux animaux, ...



### Je suis agriculteur

- Je travaille dans le respect de la réglementation.
- Je fais mon possible pour limiter les désagréments, notamment le week-end.
- Si je ne peux éviter de faire un bruit inhabituel, je préviens mon voisinage.
- Je n'épends pas les effluents d'élevage trop près des habitations ou des zones urbaines.
- Lorsque je traite mes cultures, je le fais si possible en dehors du week-end.
- Lorsque j'emprunte les routes de campagne avec des engins encombrants, je prends toutes les précautions pour éviter les accidents et je nettoie la route après mon passage
- Je suis à l'écoute et j'explique à mes voisins mon activité avec bienveillance.
- Je ne pénètre pas dans les parcelles, je ne touche pas au matériel ni aux animaux.
- Je ne stationne pas devant les accès des champs et chemins.
- Je tiens mon chien en laisse si celui-ci a tendance à aller vers les troupeaux et clôture ma propriété si besoin
- Je respecte le travail de l'agriculteur et je reste courtois.

### Je suis nouvel arrivant

- Avant de me décider à emménager, je me renseigne sur les activités agricoles à proximité afin de m'installer en connaissance de cause.

- Je suis à la campagne, les routes sont étroites, je suis prudent.

- Je ne cueille pas les fruits, fleurs ou légumes dans les champs.

- Je ne pénètre pas dans les parcelles, je ne touche pas au matériel ni aux animaux.

- Je ne stationne pas devant les accès des champs et chemins.

- Je tiens mon chien en laisse si celui-ci a tendance à aller vers les troupeaux et clôture ma propriété si besoin

- Je respecte le travail de l'agriculteur et je reste courtois.

**Mairie de Fleurat (23320)**

**Tél : 05 55 51 00 28**

**[fleurat.mairie@gmail.com](mailto:fleurat.mairie@gmail.com)**

**site internet : fleurat.fr**

